



# Assemblée générale

Cinquante-cinquième session

Documents officiels

Distr. générale  
17 novembre 2000  
Français  
Original: anglais

---

## Cinquième Commission

### Compte rendu analytique de la 20<sup>e</sup> séance

Tenue au Siège, à New York, le vendredi 3 novembre 2000, à 10 heures

*Président* : M. Rosenthal. . . . . (Guatemala)  
*Président du Comité consultatif pour les questions administratives  
et budgétaires* : M. Mselle

## Sommaire

Point 17 de l'ordre du jour : Nomination aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres nominations :

- a) Nomination de membres du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires
- b) Nomination de membres du Comité des contributions
- c) Nomination d'un membre du Comité des commissaires aux comptes
- d) Confirmation de la nomination de membres du Comité de placements
- e) Nomination de membres du Tribunal administratif des Nations Unies
- f) Nomination de membres et de membres suppléants du Comité des pensions du personnel de l'Organisation des Nations Unies
- g) Nomination de membres de la Commission de la fonction publique internationale

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

*La séance est ouverte à 10 h 10.*

**Point 17 de l'ordre du jour : Nomination aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres nominations**

1. **Le Président** appelle l'attention de la Commission sur l'article 92 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale concernant les élections au scrutin secret, ainsi que sur le paragraphe 16 de la décision 34/401 de l'Assemblée sur la même question.

**a) Nomination de membres du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB) (A/55/101 et A/C.5/55/4)**

2. **Le Président** appelle l'attention sur les articles 155 et 156 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale et indique que l'Assemblée devra nommer cinq personnes pour une durée de trois ans à compter du 1er janvier 2001 afin de pourvoir les sièges qui deviendront vacants le 31 décembre 2000 au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires. Selon la note du Secrétaire général (A/C.5/55/4), huit personnes ont été désignées par le Gouvernement de leur pays respectif. Le nombre de candidats approuvés par le Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes étant égal au nombre de sièges vacants revenant à ce groupe, le Président propose à la commission de prendre sa décision, s'agissant du candidat de ce groupe régional, par acclamation.

3. *Il en est ainsi décidé.*

4. La Commission décide de recommander la nomination de M. Maycock (Barbade) au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.

5. **Le Président** dit que, puisque le Groupe des États d'Afrique a approuvé un candidat pour l'un des deux postes à pourvoir pour ce groupe, il considérera que la Commission souhaite prendre sa décision concernant ce candidat par acclamation. Il faudra qu'elle élise au scrutin secret le candidat à l'autre poste à pourvoir revenant au Groupe des États d'Afrique ainsi qu'aux postes à pourvoir par des candidats du groupe des États d'Asie et du groupe des États d'Europe orientale.

6. *Il en est ainsi décidé.*

7. La Commission décide de recommander la nomination de M. Ahouou (Côte d'Ivoire) au Comité

consultatif pour les questions administratives et budgétaires.

8. **Le Président**, après avoir rappelé les dispositions de l'article 94 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, invite la Commission à élire au scrutin secret un candidat du Groupe des États d'Afrique.

9. Sur l'invitation du Président, Mme Van Rijwijk (Pays-Bas), M. Monayair (Koweït) et M. Peixcoto (Brésil) assument les fonctions de scrutateurs.

10. Il est procédé au vote au scrutin secret.

|   |     |
|---|-----|
| Bulletins déposés :                     | 174 |
| Bulletins nuls                          | 6   |
| Bulletins valables                      | 168 |
| Abstentions :                           | 3   |
| Nombre de votants :                     | 165 |
| Majorité requise :                      | 83  |
| Nombre de voix obtenues :               |     |
| M. Mselle (République-Unie de Tanzanie) | 98  |
| M. Daka (Zambie)                        | 67  |

11. M. Mselle (République-Unie de Tanzanie), ayant obtenu la majorité requise, la Commission décide de recommander sa nomination au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.

12. **Le Président** invite la Commission à élire au scrutin secret un candidat du Groupe des États d'Asie.

13. Sur l'invitation du Président, Mme Agresta (Italie), Mme Achouri (Tunisie) et M. Innocent (Haïti) assument les fonctions de scrutateurs.

14. Il est procédé au vote au scrutin secret.

|                              |     |
|------------------------------|-----|
| Bulletins déposés :          | 175 |
| Bulletins valables :         | 175 |
| Nombre de votants :          | 175 |
| Majorité requise :           | 88  |
| Nombre de voix recueillies : |     |
| M. Jawarneh (Jordanie)       | 61  |
| M. Mabilangan (Philippines)  | 114 |

15. M. Mabilangan (Philippines) ayant obtenu la majorité requise, la Commission décide de recommander sa nomination au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.

16. **Le Président** invite la Commission à élire au scrutin secret un candidat du Groupe des États d'Europe orientale.

17. Sur l'invitation du Président, M. Christian (Ghana), Mme Mesquito (Portugal) et Mme Upakarnikrikaset (Thaïlande) assument les fonctions de scrutateurs.

18. Il est procédé au vote au scrutin secret.

|                             |     |
|-----------------------------|-----|
| Bulletins déposés :         | 172 |
| Bulletins valables :        | 172 |
| Abstentions :               | 2   |
| Nombre de votants :         | 170 |
| Majorité requise :          | 86  |
| Nombre de vote recueillis : |     |
| M. Abraszewski (Pologne)    | 113 |
| M. Orange (Biélorus)        | 57  |

19. M. Abraszewski (Pologne) ayant obtenu la majorité requise, la Commission décide de recommander sa nomination au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.

**b) Nomination de membres du Comité des contributions** (A/55/102 et Add.2; A/C.5/55/5/Add.1 et Add.2)

20. **Le Président** appelle l'attention de la Commission sur les articles 158 et 159 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale et indique que l'Assemblée doit nommer six personnes pour une durée de trois ans à compter du 1er janvier 2001 afin de pourvoir les sièges qui deviendront vacants le 31 décembre 2000 au Comité des contributions. Selon la note du Secrétaire général (A/C.5/55/5/Add.1), six personnes ont été désignées par le Gouvernement de leur pays respectif. Étant donné que le nombre de candidats approuvés respectivement par le Groupe des États d'Afrique, le Groupe des États d'Asie, le Groupe des États d'Europe orientale et le Groupe des États d'Europe occidentale et autres États, le Président propose à la Commission de prendre sa décision par acclamation.

21. *Il en est ainsi décidé.*

22. La Commission décide de recommander la reconduction dans leurs fonctions de M. Humenny (Ukraine), M. Leis (États-Unis d'Amérique) et M. Watanabe (Japon) ainsi que la nomination de M. Dumitriu (Roumanie), M. Gharekhan (Inde) et M. Kandanga (Namibie) au Comité des contributions.

23. **Le Président** appelle l'attention de la Commission sur le document A/C.5/55/5/Add.2, qui indique que M. Neil Francis (Australie) a démissionné du Comité des contributions et que le Gouvernement australien a désigné M. Henry Fox pour pourvoir le siège

ainsi laissé vacant pendant la période restant à courir. En l'absence d'objections, il considérera que la Cinquième Commission souhaite recommander la nomination de M. Fox au Comité des contributions pour un mandat débutant à la date de sa nomination et s'achevant le 31 décembre 2001.

24. *Il en est ainsi décidé.*

**c) Nomination d'un membre du Comité des commissaires aux comptes** (A/55/103; A/C.5/55/6)

25. **Le Président** appelle l'attention de la Commission sur la note du Secrétaire général (A/55/103) indiquant que l'Assemblée générale aura à nommer le Vérificateur général des comptes (ou le fonctionnaire occupant les mêmes fonctions) d'un État Membre au siège qui deviendra vacant au Comité des commissaires aux comptes pour une durée de trois ans à compter du 1er juillet 2001. Dans le document A/C.5/55/6, le Secrétaire général a fait savoir à l'Assemblée générale que le Gouvernement français avait proposé la candidature de la Cour des comptes à ce poste. Étant donné qu'il n'y a qu'une seule candidature pour le poste à pourvoir, il considérera que la Commission souhaitera recommander, par acclamation, la nomination de la Cour des comptes de la France au Comité des commissaires aux comptes de l'Organisation des Nations Unies pour un mandat de trois ans débutant le 1er juillet 2001.

26. *Il en est ainsi décidé.*

**d) Confirmation de la nomination de membres du Comité des placements** (A/55/104; A/C.5/55/7)

27. **Le Président** appelle l'attention de la Commission sur le document A/C.5/55/7 dans lequel le Secrétaire général propose à l'Assemblée générale de confirmer le renouvellement du mandat de trois membres du Comité des placements pour une durée de trois ans à compter du 1er janvier 2001. Le nombre de candidats correspondant au nombre de postes à pourvoir, il propose à la Commission de prendre sa décision par acclamation.

28. *Il en est ainsi décidé.*

29. La Commission décide de recommander le renouvellement du mandat de M. Abdullatif (Arabie saou-

dite), M. Chico Pardo (Mexique) et M. Pillay (Singapour) au Comité des placements.

**e) Nomination de membres du Tribunal administratif des Nations Unies**

(A/55/105; A/C.5/55/8)

30. **Le Président** appelle l'attention de la Commission sur le document A/C.5/55/8, dans lequel le Secrétaire général communique à l'Assemblée générale le nom de trois candidats proposés par le Gouvernement de leur pays respectif pour pourvoir les trois sièges qui deviendront vacants au Tribunal administratif des Nations Unies pour une durée de trois ans à compter du 31 décembre 2000. Le nombre de candidats étant égal au nombre de postes à pourvoir, il propose à la Commission de prendre sa décision par acclamation.

31. *Il en est ainsi décidé.*

32. La Commission décide de recommander la nomination de M. Bireedo (Soudan), M. Flogaitis (Grèce) et Mme Stern (France) au Tribunal administratif des Nations Unies.

**f) Nomination de membres et de membres suppléants du Comité des pensions du personnel de l'Organisation des Nations Unies**

(A/55/106; A/C.5/55/9 et Add.1)

33. **Le Président** appelle l'attention de la Commission sur les documents A/C.5/55/9 et Add.1, dans lesquels le Secrétaire général communique à l'Assemblée générale le nom des huit personnes désignées par le Gouvernement de leur pays respectif afin de pourvoir les sièges vacants au Comité des pensions du personnel des Nations Unies pour une période de trois ans à compter du 1er janvier 2001. Le nombre des candidatures étant égal au nombre des postes vacants, il propose à la Commission de prendre sa décision par acclamation.

34. *Il en est ainsi décidé.*

35. La Commission décide de recommander la reconduction dans leur fonction de M. Akimoto (Japon), M. Küntzle (Allemagne), M. Owade (Kenya) et M. Vislykh (Fédération de Russie) et la nomination de Mme González Posse (Argentine), M. Amidullah (Bangladesh), M. Mazemo (Zimbabwe) et Mme Mclurg (États-Unis d'Amérique) au Comité des pensions du personnel de l'Organisation des Nations Unies.

36. **Le Président** dit que le mandat des membres et membres suppléants du Comité des pensions du personnel de l'Organisation des Nations Unies pourra être ajusté ultérieurement, compte tenu de la décision que l'Assemblée générale pourra prendre s'agissant de la recommandation du Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel de l'Organisation des Nations Unies, contenue dans l'annexe XVI de son rapport (A/55/9).

**g) Nomination de membres de la Commission de la fonction publique internationale**

(A/55/107; A/C.5/55)

37. **Le Président** appelle l'attention de la Commission sur le document A/C.5/55/10, dans lequel le Secrétaire général communique à l'Assemblée générale le nom des six candidats proposés par le Gouvernement de leur pays respectif pour être reconduits dans leur fonction ou pourvoir les sièges qui deviendront vacants à la Commission de la fonction publique internationale, pour une durée de quatre ans à compter du 1er janvier 2001. Il rappelle qu'à la 19e séance de la Commission, le représentant des Philippines a annoncé que son gouvernement avait décidé de retirer la candidature qu'il avait proposée. Le nombre de candidats du Groupe des États d'Afrique, du Groupe des États d'Asie et du Groupe des États d'Europe orientale étant égal au nombre de sièges à pourvoir pour chaque groupe, le Président propose à la Commission de prendre sa décision par acclamation.

38. *Il en est ainsi décidé.*

39. La Commission décide de recommander la reconduction dans leurs fonctions de M. Fedotov (Fédération de Russie), M. Rusita (Ouganda) et M. Zahid (Maroc) et la nomination de M. Jayanama (Thaïlande) et de M. Shafi Sami (Bangladesh) à la Commission de la fonction publique internationale.

*La séance est levée à 11 h 50.*